



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 106 FE/20

Réunion du 28/02/2018

Présents : MM. ARMENOULT S - NAUDET JP - FREREJACQUES A – PAGANT JM – BAILLY P

COURRIERS

- E- mail de CEAT demande de report de match
 - E- mail de Chartreuse : Accord report de match (voir sportive)
- E- mail de SIMEL : Informant la Commission qu'à partir du 17/03/2018, le club jouera à PERRIGNY LES DIJON.

SPORTIVE

Match 19799578 D1 Municipaux Dijon 1 – Simel du 24/02/2018

Forfait déclaré de Simel.

En conséquence, la commission donne match perdu par forfait 0 – 3 / -1 Pt à Simel pour en porter le bénéfice à Municipaux Dijon 1

Amende 50€ à Simel

Match 19799579 D1 FC des Bo' – Banque Populaire Besançon du 25/02/2018

Forfait déclaré de Banque Populaire Besançon

En conséquence, la commission donne match perdu par forfait 0 – 3 / -1 Pt à Banque Populaire Besançon pour en porter le bénéfice à FC des Bo'.

Amende 50€ à Banque Populaire Besançon

CHANGEMENT DE DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 19800051 D2 FE Chartreuse – CEAT du 3/03/2018 se jouera le 14/04/2018

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Lorsque que vous rencontrerez un problème technique qui vous empêchera d'établir la F.M.I, vous devrez établir le rapport de «constat d'échec FMI» qui sera signé par les clubs et l'arbitre.

Ce dernier devra être joint avec la feuille de match papier pour le Lundi 8h00.

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est impératif que la demande de changement de date et/ou d'heure soit effectuée dans les délais prévus soit 6 jours avant la date de la rencontre. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale.
Dans les conditions de forme et délai prévu à l'article 1.7 de l'annuaire District.*

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

Le Président : J.P NAUDET
Le secrétaire : A FREREJACQUES